

CONTRAT DE FORMATION PRATICIEN BEVR

Entre les soussignés :

BEV-A SAS Le co-contractant

Institut de formation

en bioélectronique rénovée

15 chemin des ribottées

85710 Chateauneuf

Siren : 789014826

(ci-après désigné le stagiaire)

ET Nom-prénom :

Adresse :

Tél- Mail :

Est conclu un contrat de formation

Article1- Objet

En exécution du présent contrat, l'institut de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

PRATICIEN BEVR du 11 mars 2024 au 15 mars 2024

à Challans (85300) ou environs proches

Article 2- Nature et caractéristiques des actions de formation

la formation a pour objectif : l'acquisition des connaissances principales théoriques et pratiques en bioélectronique rénovée pour exercer en tant que bioélectronicien, et plus spécifiquement :

- 1- acquérir les bases fondamentales de la technique afin de l'utiliser et proposer des actions de prévention dans le domaine de la santé humaine
- 2- apprendre à utiliser les appareils, à les étalonner, à vérifier la justesse des mesures sur un produit donné pour ne pas faire d'interprétations erronées.

La formation se déroule sur cinq journées

-

Contenu détaillé de la formation :

JOUR 1 :

Les paramètres BEV (pH / redox / rH2 / conductivité / résistivité),
compréhension des paramètres

Les fondements de la méthode : les 4 terrains, notion de terrain biologique,

homéostasie, santé et maladies, principe de la diagonale

JOUR 2 :

Apprendre le déchiffrement des bilans, compréhension des paramètres
Cas cliniques l'après-midi

JOUR 3 :

La pratique des mesures, bonnes pratiques de laboratoire, étalonner et
entretenir les électrodes
bilan sur les stagiaires
déchiffrement des bilans stagiaires

JOUR 4 :

le redressement de terrain par l'alimentation, l'eau et l'environnement

JOUR 5 :

complément sur l'eau selon les travaux de Jeanne Rousseau
l'eau dynamique, l'eau résonateur cosmique
notions de paramagnétisme, diélectrique, néguentropie
l'après-midi : mesures diverses sur des produits amenés par les stagiaires
(eau de boisson, de puits, jus , compléments alimentaires etc)

certificat : à l'issue de la formation un certificat de praticien BEVR lui sera remis. **Ce certificat ne vaut pas diplôme.**

Les supports de formation : des photocopies sont données lors de la formation.
Les formations peuvent se faire en salle ou en visioconférence via
l'application zoom.
Des appareils sont mis à disposition des stagiaires pour effectuer les
exercices pratiques.

Article 3- niveau de connaissance

Pas de diplôme spécifique requis, par contre un esprit technique, logique,
synthétique, est préférable pour bien appréhender la méthode
bioélectronique. Des connaissances minimales en physiologie sont
également préférables et idéalement en biochimie.

Article 4- Organisation de l'action de formation

La formation se déroule soit dans une salle privée, soit dans un gîte, en
fonction du nombre de stagiaires inscrits.

Les repas se font en général sur place, avec une pause repas de deux heures. Repas à la charge du stagiaire.

Les horaires de chaque journée sont :

9h-12h30 / 14h-17h30, sauf le vendredi où les horaires sont : 9h-12h30 / 14h-16h30

Nombre d'heures total de formation : 34h

Article 5- Encadrement de la formation

Les titres ou références des personnes chargées de la formation sont indiquées ci-dessous :

Mme Gallais Laurence

DESS psychologie clinique et pathologique Université Rennes II 1990

Diplôme de naturopathie, CNR André Lafon, 2003

créatrice du groupement de Bioélectronique Rénovée 2015

formatrice en Bioélectronique depuis 2007

formatrice en systèmes pH/Rédox sur le sol, plantes et animaux.

Article 6- Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisatrice de la formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 7- Dispositions financières

Le prix de la formation est fixé à 750€ TTC. Seule une augmentation justifiée par des impératifs fédéraux (nombre d'heures ou stages rendus obligatoires) serait la cause d'une modification des prix.

Ce tarif ne comprends ni les frais d'hébergement ni les frais de restauration.

Les modalités de paiement de la somme de 750€ incombant au stagiaire sont les suivantes :

après un délai de rétractation mentionné à l'article 6 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 300€, versement qui valide son inscription.

Le paiement du solde est acquitté en une fois le 1er jour du stage par dépôt du chèque de solde envoyé avec le présent contrat. Dans le cas d'un paiement par virement, ce dernier devra être effectué au minimum 48h avant le 1er jour du stage.

A défaut de paiement du solde, le stagiaire ne pourra pas participer à la session de formation.

Des conditions adaptées d'échelonnement du paiement sont possibles en fonction des cas

Article 8- Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisatrice ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- ° du fait de l'organisatrice : remboursement intégral de la formation déjà payée n'ayant pas été dispensée
- ° abandon de la formation par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue : l'institut n'est dans l'obligation d'aucun remboursement, le stagiaire assumant l'entière responsabilité de son désengagement
- ° si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable, et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations

Article 9- Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal des Sables d'Olonne sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à le :/...../.....

Pour le stagiaire
(nom et prénom du stagiaire)
Signature

GALLAIS Laurence
signature et cachet